N° 165. **Mercredi 13 Juillet 1842.** **13me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	*Provinces.*
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	»

BUREAUX A LA HAYE.
Petit Marché-aux-Herbes, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 12 Juillet.

ETATS-GENERAUX.

Séance réunie des deux Chambres, de lundi 11 juillet.

La séance s'ouvre à midi et demi.

M. A. van Gennep, président de la Première Chambre, préside l'assemblée.

Il fait donner lecture par le greffier d'un arrêté du roi, du 9 de ce mois, [illegible] chargé de se rendre, aujourd'hui à une heure, à l'assemblée des Etats-Généraux, pour y clore, au nom de S. M., la session actuelle des Etats-Généraux.

Le président nomme une commission prise dans le sein des deux Chambres pour introduire S. Exc. le ministre de l'intérieur dans l'Assemblée, et pour le reconduire. Cette commission est composée de MM. le baron Van Lynden van Hemmen, le comte de Heerdt tot Eversberg, Luzac, Van Hoorn van Burgh, le baron Van Hugenpoth van Aerdt, le baron Merkus de Kock, et Schooneveld.

Peu de temps après, le ministre de l'intérieur, qui s'était rendu, avec le cérémonial d'usage, au lieu de l'Assemblée des Etats-Généraux, est introduit dans la salle.

S. Exc. se place devant le trône et prononce le discours suivant :

» Nobles et puissans seigneurs,

» Les travaux qui vous ont été soumis pendant cette session sont terminés.

» Le gouvernement, comptant toujours sur la coopération zélée de Vos Nobles Puissances pour assurer progressivement les intérêts du pays, et voulant améliorer de plus en plus différentes branches de l'administration, a présenté successivement quelques projets de loi importans.

» Vos Nobles Puissances se sont empressées de donner leur consentement au mariage projeté entre S. A. R. la princesse Wilhelmine-Marie-Sophie-Louise des Pays-Bas et S. A. R. le grand-duc héréditaire Charles-Alexandre-Auguste-Jean fils de S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach.

» Une loi arrêtant les dépenses du département des affaires étrangères, a complété le budget pour 1842 et 1843.

» La transcription des inscriptions hypothécaires prises avant l'introduction de notre code civil, a été réglée d'une manière satisfaisante.

» Il a été pourvu, pour l'exercice courant, aux besoins des colonies de Bienfaisanse.

» Vous avez consolidé le crédit de l'état en adopsant un projet de loi pour le remboursement et le rachat d'une partie des dettes de l'ancien Syndicat-d'Amortissement.

» Conjointement avec le gouvernement vous avez jugé qu'il était opportun de porter les allocations pour les prisons du chapitre du département de l'intérieur à celui du département de la justice.

» La loi française sur le notariat a été remplacée par une loi toute nationale ; vous avez ainsi fait un nouveau pas dans l'intérêt de la consolidation de notre législation.

» Il a été pourvu en grande partie à la situation arriérée du fonds de l'agriculture par votre renonciation à un système suivi momentanément, mais condamné par les enseignemens de l'expérience.

» Les délibérations préliminaires sur les projets de loi concernant les qualités requises pour faire partie des administrations provinciales et locales et relativement à l'exercice du droit de vote dans les villes et les campagnes, ont amené la conviction qu'il ne fallait pas arrêter définitivement ces points importans, sans avoir préalablement consulté les Etats des provinces sur les intérêts locaux.

» Il est résulté de l'examen fait par les sections de la Seconde Chambre du projet de loi sur les cotisations, que le gouvernement s'est trouvé forcé de retirer ce projet. On a également trouvé quelque inconvénient à arrêter, pendant cette session, une loi pour le chemin de fer dans le Limbourg et cette Chambre a cru devoir supplier le roi de prendre en considération ultérieure les projets de loi sur les pensions civiles et concernant l'emploi de l'excédant des finances coloniales.

» En conséquence de la décision prise à l'égard de ce dernier projet de loi, les Etats-Généraux ont fait eux-mêmes une proposition pour lever une des difficultés qui y avaient donné lieu. Le Roi n'a pas hésité à donner son consentement à une proposition qui ne blesse pas les principes de notre droit politique, touchant la direction suprême et exclusive des possessions d'outre mer.

» La Seconde Chambre a encore accompli une tâche importante en révisant avec soin son réglement d'ordre. Il est à espérer qu'on aura assuré ainsi la marche régulière des affaires et favorisé le commun accord, afin d'obtenir des résultats, rendus impossibles par le mode suivi jusqu'à présent.

» Finalement, je ferai observer à vos nobles puissances que le gouvernement aurait présenté, pendant cette session, une grande partie du Code pénal, si par suite de la nomination d'un nouveau ministre de la justice, il avait été possible de le faire en temps opportun. Eu égard aux autres travaux déjà accomplis et à l'avancement de l'année, on a pensé qu'il convenait de l'ajourner à la prochaine session.

» Nobles et Puissans Seigneurs, les grands événemens accomplis dernièrement parmi nous, ont fait naître, sous le point de vue politique, une divergence d'opinions qui, chez une nation modérée comme la nôtre, conduira infailliblement au but que nous nous proposons tous, celui de la marche régulière des affaires gouvernementales et d'un progrès bien compris. La session précédente a été le commencement d'une nouvelle ère politique. La session actuelle, au milieu des travaux que je viens d'énumérer, a marqué surtout par la préparation des mesures qui dérivent de notre droit politique.

» Forts de la pureté de nos intentions et du zèle que nous apportons à protéger les intérêts du pays, nous pouvons, étant unis, regarder l'avenir sans crainte.

» Au nom du Roi, je déclare close la présente session ordinaire des Etats-Généraux. »

Séance levée.

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui : 1° La loi du 4 de ce mois portant consentement au mariage entre S. A. R. Madame la princesse Sophie des Pays-Bas et S. A. R. le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach, et 2° la loi du 10 de ce mois pour l'homologation des contrats entre le département des colonies et la Société de Commerce. Nous avons publié *in extenso* le projet de cette loi dans notre numéro du 23 juin dernier.

On apprend que S. Exc. le ministre des finances, par résolution du 1er de ce mois, a concédé à MM. Charles Derosne et Cail le droit d'établir un service de pyroscaphes pour le transport de voyageurs et de marchandises sur tout le cours de la Meuse entre Liége et Rotterdam avec faculté d'escale dans tous les ports intermédiaires du royaume. On applaudit généralement à cette nouvelle amélioration dans nos voies de communication, qui favorise le commerce entre l'Allemagne, la France et la Belgique, avec le duché de Limbourg et avec tout le pays.

Avant-hier, est arrivé le troisième avisо de la flottille de la pêche du hareng, apportant 126 barils de poisson.

L'assemblée des Etats-Provinciaux de la Hollande-Méridionale a compté, le 7, quatre-vingt trois membres ; 3 étaient absens ; en conséquence la majorité absolue était de 42 quant aux membres présens.

I. Deux tours de scrutin ont eu lieu pour l'élection d'un membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux en remplacement de M. le baron Collot d'Escury van Heinenoord. Au premier tour, M. W. Boreel van Hoogelande a obtenu 35 voix, MM. C. B. Nederburgh 16, H. van Berkel 3, Groeninx van Zoelen 2, van Hees van Berkel 1, D. van Koetsveld 3, P. L. Begram van Jaarsveld 2, le général comte van den Bosch 7, J. C. Faber van Riemsdijk 2, A. T. H. Hoffman 2, J. L. A. Grave 1, Groen van Prinsterer 1, le professeur Thorbeeke 1, de Gyzelaer 1, A. H. J. Ravestein Medemblik 2, A. Vogelsang 4, ensemble 83 votans.

Aucun des membres n'ayant obtenu la majorité absolue, on a procédé à un deuxième tour de scrutin non limité dont le résultat a été à savoir : 42 voix à M. Boreel van Hoogelanden ; 29 à M. van Nederburgh ; 2 à M. van Hees van Berkel ; 1 à M. de Grave ; 1 à M. Groeninx van Zoelen ; 4 à M. le comte van den Bosch ; 1 à M. A. Vogelsang ; 2 à M. Ravestein Medemblik ; 1 à M. le professeur Thorbeeke, ensemble 83 votans.

M. Boreel van Hoogelanden, ayant obtenu le plus de voix, a été proclamé membre de la Seconde Chambre.

II. Au premier tour de scrutin pour le remplacement du membre sortant, M. Repelaar van Molenaarsgraaf, ce membre a été réélu à la majorité de 53 voix des 83 votans. Les autres voix ont été divisées comme suit : MM. van Hees van Berkel 4, le professeur Thorbeeke 2, de Grave 4, A. Boxman 1, D. van de Wynperse 1, van Nederburgh 9, van Ravestein Medemblik 3, A. Vogelsang 1, le comte van den Bosch 1, S. Rynbende 1, Meylink 1, Bergram van Jaarsveld 1, Groeninx van Zoelen 1 ; ensemble 83 votans.

III. Au premier tour de scrutin pour le remplacement du membre sortant M. F. Frets, M. C. B. Nederburgh a été élu à la majorité de 42 voix des 83 votans. Les autres voix ont été divisées à savoir entre MM. van Hees van Berkel 4, D. van Koetsveld 1, le comte van den Bosch 1, F. Frets 8, A. T. H. Hoffman 12, Basset cour Caan 2, Groeninx van Zoelen 4, C. Maas 1, A. Siewerts van Reesema 3, J. van Dam van Noordeloos 1, Ravestein Medemblik 1, Bergram van Jaarsveld 1, M. Bogaarts 1, Un bulletin en blanc.

IV. Il y a eu trois tours de scrutin pour le remplacement du membre sortant M. W. J. Junius van Hemert. Au premier tour, ont obtenu à savoir MM. van Hemert 29 voix, le comte van den Bosch 19, Hoffman 8, van Hees van Berkel 9, Thorbeeke 3, Groeninx van Zoelen 3, Ravestein Medemblik 2, le contre-

---

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE PARIS.

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE II.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier.)

L'Ogresse.

Le cabaret du *Lapin Blanc* est situé vers le milieu de la rue *aux Fèves*. Cette taverne occupe le rez-de-chaussée d'une haute maison dont la façade se compose de deux fenêtres dites *à guillotine*.

Au-dessus de la porte d'une sombre allée voûtée, se balance une lanterne oblongue dont la vitre fêlée porte ces mots écrits en lettres rouges : *Ici on loge à la nuit.*

Le Chourineur, l'inconnu et la Goualeuse entrèrent dans la taverne.

C'est une vaste salle basse, au plafond enfumé, rayé de solives noires, éclairée par la lumière rougeâtre d'un mauvais quinquet. Les murs recrépis à la chaux sont couverts çà et là de dessins grossiers ou de sentences en termes d'argot.

Le sol battu, salpêtré, est imprégné de boue ; une brassée de paille est déposée, en guise de tapis, au pied du comptoir de l'Ogresse, situé à droite de la porte et au-dessous du quinquet.

De chaque côté de cette salle il y a six tables, d'un bout elles sont scellées au mur, ainsi que les bancs qui les accompagnent. Au fond une porte donne dans une cuisine ; à droite, près du comptoir, existe une sortie sur l'allée qui conduit aux taudis où l'on couche à trois sous la nuit.

Maintenant quelques mots de l'Ogresse et de ses hôtes.

L'Ogresse s'appelle la mère *Pousse* ; sa triple profession consiste à loger, à tenir un cabaret, et à louer des vêtemens aux misérables créatures qui pullulent dans ces rues immondes.

L'Ogresse a quarante ans environ. Elle est grande, robuste, corpulente, haute en couleur et quelque peu barbue. Sa voix rauque, virile, ses gros bras, ses larges mains, annoncent une force peu commune ; elle porte sur son bonnet un vieux foulard rouge et jaune ; un châle de poil de lapin se croise sur sa poitrine et se noue derrière son dos, sa robe de laine verte laisse voir des sabots noirs souvent incendiés par sa chaufferette ; enfin, le teint de l'Ogresse est cuivré ; enflammé par l'abus des liqueurs fortes.

Le comptoir, plaqué de plomb, est garni de brocs cerclés de fer, et de différentes mesures d'étain ; sur une tablette attachée au mur on voit plusieurs flacons de verre façonnés de manière à représenter la figure en pied de l'empereur.

Ces bouteilles renferment des breuvages frelatés de couleur rose et verte, connus sous le nom de *parfait amour* et de *consolation*.

Enfin, un gros chat noir à prunelles jaunes, accroupi près de l'Ogresse, semble le démon familier de ce lieu.

Par un contraste qui semblerait impossible, si l'on ne savait que l'âme humaine est un abîme impénétrable....., une sainte branche de buis de Pâques, achetée à l'église par l'Ogresse, était placée derrière la boîte d'une ancienne pendule à coucou.

Deux hommes à figure sinistre, à barbe hérissée, vêtus presque de haillons, touchaient à peine au broc de vin qu'on leur avait servi, et parlaient à voix basse d'un air inquiet.

L'un d'eux surtout très-pâle, presque livide, rabattait souvent jusque sur ses sourcils un mauvais bonnet grec dont il était coiffé ; il tenait sa main gauche presque toujours cachée, ayant soin de la dissimuler autant que possible lorsqu'il était obligé de s'en servir.

Plus loin s'attablait un jeune homme de seize ans à peine, à la figure imberbe, have, creuse, plombée, au regard éteint ; ses longs cheveux noirs flottaient autour de son cou ; cet adolescent, type du vice précoce, fumait une courte pipe blanche. Le dos appuyé au mur, les deux mains dans les poches de sa blouse, les jambes étendues sur le banc, il ne quittait sa pipe que pour boire à même d'une canette d'eau-de-vie placée devant lui.

Les autres habitués du tapis-franc, hommes ou femmes, n'offraient rien de remarquable ; leurs physionomies étaient féroces ou abruties, leur gaîeté grossière ou licencieuse, leur silence sombre ou stupide.

Tels étaient les hôtes du tapis-franc, lorsque l'inconnu, le Chourineur et la Goualeuse entrèrent.

Ces trois derniers personnages jouent un rôle trop important dans ce récit, leurs figures sont trop caractérisées pour que nous ne les mettions pas en relief.

Le Chourineur, homme de haute taille et de constitution athlétique, a des cheveux d'un blond pâle, tirant sur le blanc, des sourcils épais et d'énormes favoris d'un roux ardent.

Le hâle, la misère, les rudes labeurs du bagne ont bronzé son teint de cette couleur sombre, olivâtre, pour ainsi dire, particulière aux forçats.

Malgré son terrible surnom, les traits de cet homme expriment plutôt une sorte d'audace brutale que la férocité, quoique la partie postérieure de son crâne, singulièrement développée, annonce la prédominence des appétits meurtriers et charnels.

Le Chourineur porte une mauvaise blouse bleue, un pantalon de gros velours primitivement vert, et dont on ne peut distinguer la couleur sous l'épaisse couche de boue qui le couvre.

Par une anomalie étrange, les traits de la Goualeuse offrent un de ces types angéliques et candides qui conservent leur idéalité même au milieu de la dépravation, comme si la créature était impuissante à effacer par ses vices la noble empreinte que Dieu a mise au front de quelques êtres privilégiés.

La Goualeuse avait seize ans et demi.

Le front le plus pur, le plus blanc, surmontait son visage d'un ovale parfait, une frange de cils tellement longs qu'ils frisaient un peu, voilait à demi ses grands yeux bleus. Le duvet de la première veloutait ses joues rondes et vermeilles. Sa petite bouche purpurine, son nez fin et droit, son menton à fossette étaient d'une adorable suavité de lignes. De chaque côté de ses tempes satinées, une natte de cheveux d'un blond cendré magnifique descendait en s'arrondissant jusqu'au milieu de la joue, remontait derrière l'oreille dont on apercevait le lobe d'ivoire rosé, puis disparaissait sous les plis serrés d'un grand mouchoir de cotonnade à carreaux bleus et noué, comme on dit vulgairement, en *marmotte*.

Un collier de grains de corail entourait son cou d'une beauté et d'une blancheur éblouissantes. Sa robe d'alépine brune, beaucoup trop large, laissait deviner une taille fine, souple et ronde comme un jonc. Un mauvais petit châle étroit, à bandes vertes, se croisait sur son sein.

Le charme de la voix de la Goualeuse avait frappé son défenseur inconnu. En effet, cette voix, douce, vibrante, harmonieuse, avait un attrait si irrésistible, que la tourbe de scélérats et de femmes perdues, au milieu de qui vivait cette jeune fille, la suppliaient souvent de chanter, l'écoutaient avec ravissement et l'avaient surnommée *la Goualeuse* (la chanteuse).

La Goualeuse avait reçu un autre surnom dû sans doute à la candeur virginale de ses traits.....

On l'appelait encore *Fleur-de-Marie*, mots qui, en argot, signifient *la Vierge*.

Pourrons-nous faire comprendre au lecteur notre singulière impression, lorsqu'au milieu de ce vocabulaire infâme où les mots qui signifient le vol, le sang, le meurtre sont encore plus hideux et plus effrayans que les hideuses et effrayantes choses qu'ils expriment, lorsque nous avons, disons-nous, surpris cette métaphore d'une poésie si douce, si tendrement pieuse : *Fleur-de-Marie ?*

Ne dirait-on pas un beau lis élevant la neige odorante de son calice immaculé au milieu d'un champ de carnage ?

Bizarre contraste, étrange hasard ! les inventeurs de cette épouvantable langue se sont ainsi élevés jusqu'à une sainte poésie ! Ils ont prêté un charme de plus à la chaste pensée qu'ils voulaient exprimer !

Ces réflexions n'amènent-elles pas à croire, en songeant [illegible] les plus contrastes qui rompent souvent l'horrible monotonie [illegible] ainsi dire incriminelles, que certains principes de morale [illegible] les âmes les plus nés, jettent encore quelquefois çà et là de [illegible] ténébreuses ? Les scélérats *tout d'une pièce* sont [illegible] (et cet inconnu Rodolphe)

Le défenseur de la Goualeuse [illegible] avait trente ans au plus ; sa taille [illegible] parfaitement proportionnée, ne semblait pas annoncer la vigueur surprenante que cet homme a déployée dans sa lutte avec le [illegible] Chourineur.

Il eût été très-difficile d'assigner un caractère certain à la physionomie de Rodolphe ; elle réunissait les contrastes les plus bizarres.

Ses traits étaient régulièrement beaux, trop beaux peut-être pour un

amiraal Arriens 1, L. de Witte van Citters 1, Bassecour Caan 2, A. S. van Heresema 1, Thierry Donker Curtius 1. Bergram van Jaarsveld 1, D. van de Wynperse 1; 2 bulletins en blanc.

Aucun des membres n'ayant obtenu la majorité absolue, on a recommencé l'élection dans laquelle ont obtenu à savoir MM. van den Hemert 28 voix, le général van den Bosch 27, Hoffman 10, Ravestein Medemblik 1, van Hees van Berkel 9, le contre-amiral Arriens 2, le professeur Thorbecke 3, Groeninx van Zoelen 1, D. van de Wynperse 1, J. L. A. de Graaf 1.

Comme il n'y eut pas encore de majorité absolue, on procéda à un nouveau tour de scrutin entre le comte général van den Bosch qui obtint 39 voix et M. van den Hemert qui en réunit 38. Il y eut 6 bulletins en blanc. En conséquence, M. le général comte van den Bosch fut proclamé membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Hier a eu lieu, à notre Théâtre Royal Français, la première représentation de *Bélisaire*. Cet opéra, du célèbre *maëstro* Donizetti, a obtenu un succès complet. Tous les artistes ont rivalisé de zèle et de talent dans l'exécution de cette belle œuvre lyrique qui vient si heureusement se joindre au répertoire de notre Théâtre Français. Nous nous proposons de revenir sur cette représentation, où assistait un nombreux et brillant auditoire, et en attendant que nous entrions dans quelques détails à ce sujet, c'est aujourd'hui pour nous un plaisir que de signaler le beau succès qu'ont obtenu, hier soir, M. Duffeyte, notre premier ténor qui a été rappelé, et M. Devilliers, notre première basse. Le triomphe de ces deux artistes a été des plus légitimes et des plus complets.

Quatrième bulletin de l'établissement des bains de Scheveningue.

Le 10 juillet 1842.

ARRIVÉES.

A l'Hôtel des Bains :

M. Van der Velden Eckstein, de Rotterdam; M. Théodore de Lieven, capitaine au service de S. M. l'empereur de Russie; M. Pauly, d'Amsterdam; M. A. Engels, de Barmen; M. le comte de Bismark, général au service de S. M. le roi de Wurtemberg; M. C. F. Bucher, banquier de Leipsig.

Au village.

M. C. Langewiesche et son épouse, de Schnelim, chez Hoogeveen, à la *Cour de Hollande*; M. G. C. Gordon, avocat à Amsterdam, chez Logher, au *Heeren Logement*; Mlle Van Andringa de Kempenaar, de Bildt, chez Jérome van der Lubben; M. Attilie Rabenau, née Plange van Essen, chez G. W. Kooper; M. J. C. Roos, employé des contributions à Amsterdam, chez D. Post.

Température de la mer pendant la semaine dernière.

Le 3	juill.	62	degrés	F.	Le 7	juill.	64	degrés	F.
» 4	»	63	»	»	» 8	»	63	»	»
» 5	»	65	»	»	» 9	»	63	»	»
» 6	»	64	»	»					

Temps de la haute marée du 12 au 18 juillet.

Mardi,	le 12 juillet, à	4 h. 23 m.	du matin.
Mercredi,	» 13	» » 5	» 09	»	après-midi.
Jeudi,	» 14	» » 6	» 03	»	»
Vendredi,	» 15	» » 6	» 36	»	»
Samedi,	» 16	» » 7	» 56	»	»
Dimanche,	» 17	» » 8	» 20	»	»
Lundi,	» 18	» » 10	» 30	»	»

Les nouvelles de Mexico, à la date du 17 mai, annoncent qu'on a trouvé dans le village de Tingambato, une gallerie souterraine parfaitement bien construite, dans laquelle on a trouvé des corps embaumés, des idoles et diverses antiquités.

— On écrit de Coblence que, dans la journée du 4, le feu a éclaté dans la forêt de Langhard et a réduit en cendres environ 200 journaux de bois.

— On écrit d'Aix-la-Chapelle, le 8 juillet :

La direction du chemin de fer rhénan a fait pendre des clés dans les voitures de 1re classe, afin que, en cas de danger, on puisse ouvrir les voitures de l'intérieur. Incessamment toutes les voitures de première et de seconde classe seront pourvues de semblables clés.

— On lit dans la *Gazette de Wurtzbourg* :

« Le bruit de la découverte d'une conspiration en Russie n'était pas fondé, mais on y aurait découvert une Société secrète, poursuivant un but coupable, ce qui aurait mis l'empereur dans la nécessité d'exiler en Sibérie des membres des premières familles russes. »

La *Gazette de la Haute Allemagne* publie, et la *Gazette de Cologne* reproduit un article dans lequel nous lisons :

« On prétend positivement que l'état s'est maintenant décidé à construire pour son propre compte, à l'exemple de l'Autriche, les grandes lignes de chemins de fer et même à reprendre quelques lignes qui font partie du système et qui sont déjà achevées ou en voie de construction. Plusieurs de nos hommes d'état, qui étaient précédemment des adversaires déclarés de toute participation de l'état aux chemins de fer, ont aujourd'hui changé d'avis à cet égard, et regardent même, par de hautes considérations, comme absolument nécessaire que l'état puisse disposer des grandes voies de communication du pays. La construction des grandes lignes, aux frais de l'état, peut seule nous garantir que toutes les provinces, étant comprises dans un système général, participeront aux bienfaits des chemins de fer. Toutefois si l'état met réellement ce plan à exécution, un emprunt aura aussi lieu et les frais seront en grande partie couverts par l'émission d'un papier-monnaie spécial. »

Suivant une lettre de Kœnigsberg, le commerce de cette ville aurait déjà reçu, à sa supplique adressée au Roi, pour le prier de ne pas renouveler le cartel avec la Russie, une réponse portant qu'on s'occuperait avec la plus vive sollicitude de leurs intérêts mercantiles, mais qu'on était obligé de rejeter leurs incursions dans le champ de la politique, parce que de telles questions étaient au-dessus de la sphère des sujets.

(*Gazette Univ. de Leipsig.*)

— On mande de Hambourg, le 4 juillet :

« Le comité des secours a publié aujourd'hui la quatrième liste des sommes qui lui sont parvenues. Cette liste comprend jusqu'au 22 juin inclusivement, date à laquelle les dons en argent s'élevaient à environ 3,230,000 marcs banco. »

— On écrit de Trieste, le 29 juin :

« Suivant les dernières nouvelles de Malte, l'Autriche, l'Angleterre et la France se prépareraient à envoyer une flotte combinée dans les eaux du Levant et peut-être bien à occuper quelques points de la côte de Syrie. Les nouvelles directes de Péra se bornent à dire qu'on menace la Porte d'une telle démonstration. On mande aussi de Vienne que, sur les pressantes sollicitations de la cour de Rome, le cabinet autrichien s'est décidé à travailler de tous ses moyens à assurer la position de la population chrétienne en Syrie. Si ce bruit venait à se réaliser, on aurait plutôt à en craindre des conséquences déplorables qu'à en attendre de bons résultats, car l'adoption de mesures coercitives contre la Porte, en faveur des Chrétiens de Syrie, ne tendrait sans doute pas à faire insurger contre leurs oppresseurs les populations chrétiennes des îles et de la Roumélie. »

— On écrit de Landstuhl, le 4 juillet :

Un incendie favorisé par le vent du nord-est a dévasté dans l'après-dîner du 1 de ce mois, aux environs de notre ville une étendue de terrain, de 160 à 180 journaux. Vers cinq heures et demie, le feu s'est déclaré dans la partie placée au nord des approvisionnemens de tourbe dans la tourbière du Reichwald et a répandu une horrible chaleur dans toute la contrée. C'était un spectacle grandiose mais aussi rempli de terreur. On voyait tout en flammes, une longueur de 2,000 pas sur une largeur de 400; chaque monceau de tourbes ressemblait à une montagne en feu. Une épaisse fumée brune a couvert le Reichwald.

On lit dans le *Journal de St.-Pétersbourg* :

« Pendant l'année 1841 les expéditions envoyées à la découverte des gisemens de métaux précieux ont trouvé, dans l'arrondissement des mines de Kolyvano-Voskressensk, six gisemens de sables aurifères, dont le plus riche, situé à 1 verste du lavage Pésosky, contient de 1 à 7 zolotniks par 100 pouds de sable, et pourra donner environ 2 pouds livres 28 zolotniks d'or. La richesse totale de ces six gisemens a été évaluée à plus de 3 pouds d'or.

Dans les mines de la couronne de l'Oural on a découvert 27 p. 14 liv. d'or dans l'arrondissement de Catherinebourg, 41 p. 28 liv. 24 $\frac{72}{96}$ zol. dans celui de Zlatooust, 24 p. dans celui de Goroblahodat et 6 p. 37 liv. dans celui de Bohoslaff, en tout 100 p. 24 $\frac{1}{6}$ zol., et de plus 20 p. de platine aurifère. Enfin l'expédition du Nord, ayant lavé 1,333,583 p. de sables, contenant en moyenne 1 $\frac{1}{6}$ zol. d'or par 100 p., et qui ont donné 3 p. 12 liv. 47 zol. d'or et 11 zol. de platine.

Les 2 milliards 186 millions, chiffre donné par le *Moniteur*, indiquant le développement du commerce intérieur en France pendant 1841, (*voir notre n° d'hier, rubrique Paris*), se divisent ainsi :

Importation, 1 milliard 121 millions; exportation, 1 milliard 65 millions; d'où il suit que nos envois à l'étranger sont restés de 56 millions au-dessous des achats que nous lui avons faits, ce qui ne paraîtra nullement regrettable aux plus zélés partisans de la *Balance du Commerce*, s'ils veulent bien remarquer que l'accroissement considérable qu'ont pris nos importations en 1841 et en 1840 a principalement porté sur les matières premières dont s'alimentent le travail national et la consommation intérieure.

C'est en effet, d'après le tableau des douanes inséré au *Moniteur*, sur le coton, la laine, la soie, la houille, les fontes, les bois ouvrer, les bestiaux; qui se retrouvent en 1841 les principaux accroissemens de la mise en consommation. D'un autre côté, il est satisfaisant de remarquer que nos exportations de tissus de laine et de soie ont pris également de l'extension. La vente de nos toiles, au contraire, a diminué, fait qui contredit l'assertion récemment émise par quelques journaux, que les énormes introductions des fils anglais avaient dû faciliter l'accroissement de nos exportations de toiles. Cette circonstance est donc une nouvelle justification de l'ordonnance du 29 juin dernier. Pareille décroissance se fait remarquer dans nos expéditions de tissus de coton, dont la production toutefois n'a vraisemblablement pas diminué en 1841, puisque la mise en consommation du coton avait dépassé de près de 3 millions de kilogrammes celle de l'année antérieure. L'excédent a dû aller à la consommation du pays.

Le tableau, dressé par le *Moniteur*, fait aussi ressortir de notables augmentations dans la sortie des machines de construction française, ainsi que de la plupart des produits qui sont particuliers à l'industrie de notre pays, tels que les modes, meubles, peaux ouvrées, cristaux et porcelaines, sucres raffinés. Quant aux vins et eaux-de-vie, les faits justifient pleinement ce que nous avons dernièrement avancé à ce sujet. L'exportation s'en est sensiblement accrue en 1841, et il y a sans nul doute amélioration sous ce rapport dans la situation de notre commerce des vins. Mais, hâtons-nous de l'ajouter, ce n'est pas le placement à l'étranger de quelques milliers d'hectolitres de plus qui peut apporter un remède réel et durable aux souffrances de l'industrie vinicole. [illegible] élargir nos débouchés du Nord; et le gouvernement n'avait pas attendu que l'Opposition vînt proclamer la nécessité de sauver notre commerce des vins, pour s'efforcer de lui ouvrir les marchés de la Belgique par d'opportunes négociations. Mais c'est aussi, il faut le dire, de l'amélioration de notre régime intérieur que l'industrie vinicole doit attendre son salut. Si nous voulons que l'étranger abaisse ses octrois en faveur de nos vins, faisons en sorte de lui donner quelque peu l'exemple chez nous. (*Presse.*)

La presse française nous fournit un article fort piquant sur le prétendu désintéressement des grands hommes politiques de l'époque et nos lecteurs pourront nous savoir gré de leur reproduire ces curieuses observations :

« Si les journaux de l'opposition font une rude guerre aux candidats conservateurs, le *Globe* le rend bien aux candidats de l'opposition. La verve avec laquelle M. Granier de Cassagnac

---

homme.

Son teint d'une pâleur délicate, ses grands yeux d'un brun orangé, presque toujours à demi fermés et entourés d'une légère auréole d'azur, sa démarche nonchalante, son regard distrait, son sourire ironique, semblaient annoncer un homme blasé, dont la constitution était sinon délabrée, du moins ébranlée par les aristocratiques excès d'une vie opulente.....

Et pourtant de sa main élégante et blanche, Rodolphe venait de terrasser un des hommes les plus robustes, les plus redoutés de ce quartier de bandits!

Nous disons *aristocratiques excès*, parce que l'ivresse d'un vin généreux diffère complétement, de l'ivresse d'un affreux breuvage frelaté : parce qu'en un mot, aux yeux de l'observateur, les excès diffèrent de symptômes comme ils diffèrent de nature et d'espèce.

Certains plis du front de Rodolphe révélaient le penseur profond, l'homme essentiellement contemplatif..... et pourtant la fermeté des contours de sa bouche, son port de tête quelquefois impérieux et hardi, décelaient alors l'homme d'action dont la force physique, dont l'audace exercent toujours sur la foule un irrésistible ascendant.

Souvent son regard se chargeait d'une triste mélancolie, et tout ce que la commisération a de plus secourable, tout ce que la pitié a de plus touchant, se peignait sur son visage. D'autres fois, au contraire, le regard de Rodolphe devenait dur, méchant; ses traits exprimaient tant de dédain et de cruauté, qu'on ne pouvait le croire capable de ressentir aucune émotion douce.

La suite de ce récit montrera quel ordre de faits ou d'idées excitait chez lui des passions si contraires.

Dans sa lutte avec le Chourineur, Rodolphe n'avait témoigné ni colère, ni haine contre cet adversaire indigne de lui. Confiant dans sa force, dans son adresse, dans son agilité, il n'avait eu qu'un mépris railleur pour l'espèce de bête brute qu'il venait de terrasser.

Pour achever le portrait de Rodolphe, nous dirons que ses cheveux étaient châtain-clair, de la même nuance que ses sourcils noblement arqués et que sa petite moustache fine et soyeuse; son menton un peu saillant était soigneusement rasé.

Du reste, les manières et le langage qu'il affectait, avec une incroyable aisance, donnaient à Rodolphe une complète ressemblance avec les hôtes de l'Ogresse. Son cou svelte, aussi élégamment modelé que celui du Bacchus indien, était entouré d'une cravatte noire nouée négligemment, et dont les bouts retombaient sur le collet de sa blouse bleue, d'une nuance blanchâtre annonçant la vétusté. Une double rangée de clous ornait ses gros souliers. Enfin, sauf ses mains d'une distinction rare, rien ne le distinguait matériellement des hôtes du tapis-franc, tandis que son air de résolution, et, pour ainsi dire, d'audacieuse sérénité, mettait entr'eux et lui une distance énorme.

En entrant dans le tapis-franc, le Chourineur, posant une de ses larges mains velues sur l'épaule de Rodolphe, s'écria :

— Salut au maître du Chourineur!... Oui, les amis, ce cadet-là vient de me rincer.... Avis aux amateurs qui auraient l'idée de se faire casser les reins ou crever la *sorbonne* (1), en comptant le Maître-d'Ecole qui, cette fois-ci, trouvera son maître.... J'en réponds et je le parie!

A ces mots, depuis l'Ogresse jusqu'au dernier des habitués du tapis-franc, tous regardèrent le vainqueur du Chourineur avec un respect craintif.

Les uns reculèrent leurs verres et leurs brocs au bout de la table qu'ils occupaient, s'empressant de faire une place à Rodolphe dans le cas où il aurait voulu se placer à côté d'eux; d'autres s'approchèrent du Chourineur pour lui demander à voix basse quelques détails sur cet inconnu qui débutait si victorieusement *dans le monde*.

L'Ogresse, enfin, avait adressé à Rodolphe l'un de ses plus gracieux sourires. Chose inouïe, exorbitante, fabuleuse dans les fastes du *Lapin Blanc*, elle s'était levée de son comptoir pour venir prendre les ordres de Rodolphe et savoir ce qu'il fallait servir à *sa société*, attention que l'Ogresse n'avait jamais eue pour le fameux Maître-d'Ecole, terrible scélérat qui faisait trembler le Chourineur lui-même.

Un des deux hommes à figure sinistre, que nous avons signalés (celui qui, très-pâle, cachait sa main gauche et rabattait toujours son bonnet grec sur son front), se pencha vers l'Ogresse, qui essuyait soigneusement la table de Rodolphe, et lui dit d'une voix enrouée :

— Le Maître-d'Ecole n'est pas venu aujourd'hui?

— Non, — dit la mère Ponisse.

— Et hier?

— Il est venu.

— Avec sa nouvelle *largue* (2)?

— Ah çà! est-ce que tu me prends pour un *raille* (3), avec tes drogueries? Est-ce que tu crois que je *vas manger* mes pratiques *sur l'orgue* (4)? — dit l'Ogresse d'une voix brutale.

— J'ai rendez-vous ce soir avec le Maître-d'Ecole, — répéta le brigand, — nous avons des affaires ensemble.

— Ça doit être du propre, vos affaires, tas d'*escarpes* (5) que vous êtes!

— Escarpes! — répéta le bandit d'un air irrité; — c'est les escarpes qui te font vivre!

— Ah ça! vas-tu me donner la paix? — s'écria l'Ogresse d'un air menaçant, en levant sur le questionneur le broc qu'elle tenait à la main.

L'homme se remit à sa place en grommelant.

Fleur-de-Marie entrant dans la taverne de l'Ogresse sur les pas du Chourineur, avait échangé un signe de tête amical avec l'adolescent à figure flétrie.

Le Chourineur dit à ce dernier :

— Eh! Barbillon, tu *pitanches* donc toujours de l'*eau d'aff* (6)?

(1) La tête.

(2) Sa nouvelle femme. — (3) Mouchard. — (4) Dénoncer mes pratiques. — (5) Assassins. — (6) Tu bois donc toujours de l'eau-de-vie? —

— Toujours... J'aime mieux faire la *tortue* et avoir *des philosophes* aux *arpions* que d'être sans *eau d'aff* dans l'*avaloir* et sans *tréfoin* dans ma *chiffarde* (7), — dit le jeune homme d'une voix cassée, sans changer de position et en lançant d'énormes bouffées de tabac.

— Bon soir, — mère Ponisse, — dit la Goualeuse.

— Bon soir, Fleur-de-Marie, — répondit l'Ogresse en s'approchant de la jeune fille pour inspecter les vêtemens qui couvraient la malheureuse et qu'elle lui avait loués. Après cet examen, elle lui dit avec une sorte de satisfaction bourrue :

— C'est un plaisir de te louer des effets à toi,.... tu es propre comme une petite chatte,.... aussi je n'aurais pas donné ce joli châle orange à des canailles comme la *Tourneuse* ou la *Tête-de-Mort*. Mais aussi c'est moi qui t'ai *éduquée* depuis ta sortie de prison,.. et il faut être juste, il n'y a pas un meilleur sujet que toi dans toute la Cité.

La Goualeuse baissa la tête, et ne parut nullement fière des louanges de l'Ogresse.

— Tiens! — dit Rodolphe, — vous avez du buis béni sur votre coucou, la mère?

Et il montra du doigt le saint rameau placé derrière la vieille horloge.

— Eh bien? faut-il pas vivre comme des païens? — répondit naïvement l'horrible femme.

Puis s'adressant à Fleur-de-Marie, elle ajouta :

— Dis donc, la Goualeuse, est-ce que tu ne vas pas nous *goualer* une de tes *gouailantes* (8)?

— Après souper, mère Ponisse, — dit le Chourineur.

— Qu'est-ce que je vas vous servir, mon brave, — dit l'Ogresse à Rodolphe, dont elle voulait se faire bien venir et peut-être au besoin acheter le soutien.

— Demandez au Chourineur, la mère; il régale, moi je paie.

— Eh bien! — dit l'Ogresse en se tournant vers le bandit, — qu'est-ce que tu veux à souper, mauvais chien?

— Deux doubles *cholettes* de *tortu* à douze, un *arlequin* et trois croûtons de *lartif* bien tendre (deux litres de vin à 12 sous, trois croûtons de pain très tendre et un *arlequin*) (9), — dit le Chourineur, après avoir un moment médité sur la composition de ce *menu*.

— Je vois que tu es toujours un fameux *lécheur*, et que tu as toujours une passion pour les arlequins.

(7) J'aime mieux jeûner et avoir des savattes (des philosophes) aux pieds, que d'être sans eau-de-vie dans le gosier et sans tabac dans ma pipe.

(8) Est-ce que tu ne vas pas nous chanter une de tes chansons?

(9) Un *arlequin* est un ramassis de viande, de poisson et de toutes sortes de restes provenant de la desserte de la table des domestiques des grandes maisons. Nous sommes honteux de ces détails, mais ils concourent à l'ensemble de ces mœurs étranges.

à tour à tour attaqué MM. Isambert, de Tocqueville, Thiers, Delangle et autres est inimaginable. Le tour de M. Odillon-Barrot est venu aujourd'hui ; voici ce qu'en dit le *Globe* :

« Le grand M. Barrot, qui s'est donné la mission de surveiller l'emploi des finances du pays, et qui les surveille avec beaucoup d'amour, comme on va voir, a le bonheur de posséder :

1°	Un frère, consul-général, qui reçoit.....	50,000 fr.
2°	Un second frère, avocat du trésor, qui reçoit	24,000
3°	Un beau-frère, percepteur à Paris, qui reçoit	15,000
4°	Un second beau-frère, préfet de la Corrèze, qui reçoit.....	16,000
5°	Un neveu, procureur-général à Douai, qui reçoit	15,000
6°	Un neveu, élève consul, qui reçoit.....	6,000
7°	Un oncle, entreposeur des tabacs, qui reçoit..	4,000
	Total des sommes prélevées annuellement sur le budget par la famille Barrot.....	130,000 fr.

» O Brutus, tu étais un grand sot de t'écrier sur le champ de bataille de Philippes, que la vertu n'est qu'un nom! Si tu avais vécu du temps de M. Barrot, cet homme rare t'aurait appris que la vertu rapporte CENT TRENTE MILLE FRANCS de rente, quant on sait la traire avec art; CENT TRENTE BEAUX MILLE FRANCS, puisés dans la caisse publique, prélevés sur les deniers des contribuables, formés par les flots de la sueur du peuple cristalisée sous forme d'écus, étaient une vertu plus sage que Brutus n'avait dit que la vertu [illegible] cet homme habile, n'a-t-il eu garde d'introduire chez lui ce meunier, sans le faire accompagner de cent trente sacs de mille francs, qui le rendent si cher à son âme élevée.

» Ce que c'est pourtant que de s'entendre ! Si l'on ne s'expliquait pas, si l'on prenait les mots dans leur acception vulgaire, si l'on ne regardait qu'à la quantité de pièces de cent sous qui sont contenues dans la somme de CENT TRENTE MILLE FRANCS, beaucoup de gens pourraient s'exposer à calomnier M. Barrot, et à dire qu'il faut être sans pudeur pour oser faire distribuer à ses frères, beaux-frères, oncles et neveux, une somme aussi monstrueuse; qu'on n'a jamais vu de pareils instincts de mendians, et qu'une curée semblable de l'argent de contribuables, livrée à une seule maison, est un scandale.

» Mais lorsqu'on songe que les choses changent de signification selon les personnes, lorsqu'on se dit que ce qui ferait la honte d'un membre du parti conservateur fait la gloire d'un membre de l'opposition, alors on reconnaît que M. Barrot a eu raison de vider les caisses publiques pour les siens, qu'il a fait trop d'honneur au vil métal provenant de la sueur du peuple, en daignant le verser dans les poches de ses frères, beaux-frères, oncles et neveux, et qu'on doit surtout louer la modération qui l'a porté à se contenter de la bagatelle de CENT TRENTE MILLE francs par an, lorsqu'il pouvait prendre la moitié du budget, en vertu de l'axiôme qui dit qu'il n'y a jamais que le premier pas qui coûte. »

Nous reproduisons un spirituel article du *Charivari*, qui a mis tout en émoi les amateurs de l'industrie *pigeonnière* :

LES COLOMBOPHILES.

Nous vous avons entretenu de la *Société des Hippophages*, et voici que maintenant les journaux les plus graves enregistrent chaque matin les progrès que fait en France et en Belgique la *Société des Colombophiles*.

Ne vous y trompez pas, je dis *phile*, et non pas *phage*. Or, pour peu que vous sachiez le grec, cela doit vous apprendre qu'à l'inverse des sectaires allemands qui mangent du cheval, les sectaires belges se contentent d'aimer les pigeons très-platoniquement. Quel est celui des souscripteurs du *Charivari* qui ne sait pas le grec? M. Cousin, M. Villemain et M. Patin ne sont pas nos abonnés.

Les Colombophiles se réunissent une fois par semaine à Verviers, nid principal de la Société, et élèvent paternellement trois ou quatre cents colombes qui sont des pigeons. Quand ces petites volailles ont acquis un âge et des ailes raisonnables, on les enferme dans des cages et on les confie aux soins attentifs d'un conducteur de diligences qui les emmène en France pour les lâcher un beau matin sur la place publique d'Orléans, de Paris ou de Pezenas en leur disant de retourner à Verviers.

De leur côté les Verviétois, au même jour et à la même heure où on lâche les pigeons, prononcez *Colombes*, se réunissent dans le colombier, siége principal de la société, et attendent avec une impatience bien facile à comprendre, le retour de leurs amis expatriés qui reviennent à tire d'aile. Ces oiseaux sont d'autant plus empressés de revoir leurs lares et les Colombophiles qu'on a eu l'attention de faire rester à Verviers leurs colombes.

Seulement, il est à remarquer que sur cinquante pigeons qu'on expédie en France, il n'en revient jamais que quarante, attendu que les dix autres ont été plumés par le conducteur de la diligence; cet homme, aussi vorace qu'indélicat, a encore la petitesse de mettre l'absence de ces intéressans volatiles sur le compte du suicide pendant le voyage, ou de l'oiseau de proie pendant le retour. Et les Colombophiles avalent tout cela ! Il est vrai que les conducteurs de diligences en avalent bien d'autres.

Vous me demanderez maintenant : Monsieur, pourriez-vous avoir l'extrême obligeance de me dire à quoi sert cette Société de Colombophiles ? Comme vous êtes poli et qu'une politesse en vaut une autre, je vous répondrai que je n'en sais rien.

Oui, franchement, j'ai eu beau mettre ma tête entre mes mains pendant un laps de temps qui m'a semblé fort prolongé, il m'a été impossible, après les plus mûres réflexions, de découvrir à quoi peut être utile la Société internationale des Colombophiles. Les membres ne décernent aucune espèce de médaille aux pigeons vertueux, ne décrètent pas le moindre encouragement pour les tourterelles vestales, ce qui d'ordinaire compose le plus beau lot de toutes les Sociétés plus ou moins internationales et philanthropiques. Ainsi les Verviétois, inventeurs de la spécialité, me semblent s'être livrés à une plaisanterie dont le charme m'échappe.

Depuis environ quatre mille ans, on savait dans la société que les pigeons, même ceux qui ne sont pas nés en Normandie, aiment passionnément à revenir au pays qui leur a donné le jour. — En Grèce, ces messagers ailés étaient les seuls facteurs employés par les amoureux ; il est vrai que chez nous ce système de correspondance serait puni d'une amende de cinq cents francs, sans préjudice de la peine de la crapaudine à perpétuité par le facteur.

Mais les Colombophiles respectent trop les lois pour avoir idée de les violer, ils lâchent leurs pigeons uniquement pour avoir le plaisir de les lâcher. Comme jeu renouvelé des Grecs, à ce jeu de pigeons je préférerais le jeu de l'oie.

Eh bien ! il paraît que même avec ce divertissement innocent, les Verviétois sont parvenus à se créer une distraction qui menace de devenir ruineuse. — Les lions de Belgique parient maintenant sur les pigeons, tout comme à Londres et chez nous on parie sur les chevaux. La volaille de race qui arrive la première au colombier enrichit son propriétaire, et le pigeon paresseux qui a flâné en route pour becqueter de la mie de pain à la porte de quelque auberge, ou pour faire l'œil à quelque pigeonne des fermes de Normandie ou de Flandre, est couvert de malédictions par son maître en fureur, lequel, oubliant les sermens du *Colombophile*, devient immédiatement *Colombophage*.

On lit dans un journal français, l'*Audience* :

CONSEIL DE DISCIPLINE DE LA 7 LÉGION.

Le président : M. Richard, vous avez manqué votre dernière garde.

Richard : C'est une erreur !...

Le président : Je sais bien que vous vous êtes rendu au Poste, mais une heure après vous êtes sorti, et l'on ne vous a pas revu.

Richard : Ah ! oui, il pleuvait à verse. (Rires.)

Le président : Cette excuse n'est pas valable.

Richard : Certainement ce n'est pas la pluie qui m'aurait empêché de venir ; et si je n'avais pas eu de parapluie... (Rires)

Le président : Vous voulez dire si vous aviez eu un parapluie.

Richard : Bah ! allons donc !... Un parapluie ! belle malice de venir avec un parapluie.... Non, non, je disais bien, je ne suis pas venu parce que j'en avais un. (*On rit.*)

Le président : Que voulez-vous dire ?

Richard : Mais il y a des circonstances atténuantes.... C'était un parapluie de famille et en cotonnade rouge.... Il est impossible que vous me condamniez. (*Hilarité.*)

Le président : Je ne vois pas là ce qui vous empêchait de venir.

Richard : Vous ne voyez pas, un manche à bec de serpent en ivoire (*rires*), un ressort et une carcasse en acier... Je vais vous narrer l'événement. J'étais sorti du poste pour déjeûner, je rencontre au restaurant un de mes amis possesseur d'un parapluie... Pendant le déjeûner, l'orage commence. — Veux-tu mon parapluie? me dit mon ami ; ça me rendra service, il est un peu ridicule de forme et de tournure, j'ai peur qu'on ne se moque de moi dans la maison où je vais.... Je fais comprendre à mon ami que mon uniforme est incompatible avec ce genre d'instrument et que je tenais fort peu moi-même à me ridiculiser. Mon ami insiste... je refuse de plus belle. Il part... Quelques minutes après je veux en faire autant, le garçon court après moi. — Monsieur, monsieur, votre parapluie... Et il me plante dans la main le riflard rouge tout ouvert (rires), en moins d'une minute j'avais tous les gamins du quartier à mes trousses. Je me réfugiai dans un passage dont je n'osai plus bouger. Je l'aurais indubitablement fourré à la sourdine dans un soupirail de cave... si je n'avais pas craint de le payer... (Rires prolongés).

Le président : Vous pouviez venir en tenant votre parapluie fermé.

Richard : Je l'ai essayé.... mais j'entendais dire autour de moi : en voilà un qui est bête de se laisser mouiller quand il a un parapluie comme ça !.., là dessus je suis rentré dans mon passage jusqu'à la nuit.

Le président : Et la nuit ?

Richard : Oh ! la nuit je me suis couché... J'étais mort de fatigue et de contrariété.

Le conseil, loin d'admettre l'excuse de M. Richard, le condamne à douze heures de prison.

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE. — NEW-YORK, 17 juin. On dit toujours que la mission de lord Ashburton a eu une issue favorable, mais aucun fait n'a transpiré au sujet des négociations. Les amis de M. Clay s'occupent activement à préparer la lutte pour le choix prochain d'un président, cet homme d'état étant nommé dans plusieurs endroits.

VALPARAISO, 4 avril. Les affaires sont nulles. On attribue cet état de choses aux différends entre le Pérou et la Bolivie ; cependant il est probable que ces différends seront aplanis. Une grande frégate française étant arrivée ici de Brest, est partie le 20 mars pour Callao. Le bruit court qu'elle a à bord un gouverneur avec sa suite, des soldats, des artisans, etc. Elle devait être rejointe par plusieurs bâtimens de France. Le but de l'expédition serait, dit-on, d'établir une colonie dans l'Océan Pacifique.

TURQUIE — CONSTANTINOPLE, 22 juin. A l'exemple de ce qui se fait dans les provinces, l'octroi de la capitale a été donné à bail au receveur-général Elhadsch-Moustapha-Effendi pour la la somme de 40 millions de piastres. Siwer-Effendi a été nommé Defterdar de la Romélie et Alif-Bey Defterdar de l'Anatolie, tous deux cependant restent à Constantinople et sont attachés au ministère des finances.

M. Mac Neil, ministre d'Angleterre près de la cour de Perse, est parti le 20 de ce mois pour Trieste.

Le même jour le bateau à vapeur de guerre russe *l'Etoile polaire* qui était ici en station, est parti pour Odessa et a été remplacé par un autre bateau à vapeur de la marine russe.

Le 18 de ce mois, il a éclaté un incendie à Hasskoei, qui a duré trois heures et réduit en cendres 300 maisons et 150 boutiques et magasins. (*Observateur Autrichien.*)

DES FRONTIÈRES, 25 juin. Le pacha de Belgrade a reçu de Constantinople l'ordre d'insister auprès du gouvernement servien sur la réinstallation dans leurs fonctions de MM. Petronijewitsch, Smitsch, etc., chefs du parti émigré, et il ne lui a accordé pour cela qu'un délai de trois jours. Cependant le gouvernement servien a persisté dans son refus, bien que M. Jephrem, président du Sénat qui n'est pas très-bien avec les ministres actuels et dont l'influence va diminuant de jour en jour, ait pris chaudement le parti de ses anciens adversaires. On n'est pas sans inquiétude sur les mesures que prendra la Porte,

---

— Eh bien ! maintenant, la Goualeuse, — dit le Chourineur, — as-tu faim ?

— Non, Chourineur.

— Veux-tu autre chose qu'un *arlequin*, ma fille ? — dit Rodolphe.

— Oh ! non... ma faim a passé...

— Mais regarde donc *mon maître*..... ma fille ! — dit le Chourineur en riant d'un gros rire et en indiquant Rodolphe du regard. — Est-ce que tu n'oses pas le reluquer ?

La Goualeuse rougit et baissa les yeux sans répondre.

Au bout de quelques momens, l'Ogresse vint elle-même placer sur la table de Rodolphe un broc de vin, un pain, et l'*arlequin*, dont nous n'essaierons pas de donner une idée au lecteur, mais que le Chourineur sembla trouver parfaitement à son goût, car il s'écria :

— Quel plat ! dieu de dieu !... quel plat ! c'est comme un omnibus ! Il y en a pour tous les goûts, pour ceux qui font gras et pour ceux qui font maigre ; pour ceux qui aiment le sucre et ceux qui aiment le poivre.... Des pilons de volailles, des queues de poissons, des os de côtelettes, des croûtes de pâté, de la friture, du fromage, des légumes, des têtes de bécasse, du biscuit et de la salade.... Mais mange donc, la Goualeuse... c'est du soigné... Est-ce que tu as noce aujourd'hui ?

— Noce ! Ah ! bien oui ! J'ai mangé ce matin, comme toujours, mon sou de lait et mon sou de pain...

L'entrée d'un nouveau personnage dans le cabaret interrompit toutes les conversations et fit lever toutes les têtes.

C'était un homme entre les deux âges, alerte et robuste, portant veste et casquette, parfaitement au fait des usages du tapis franc ; il employa le langage familier à ses hôtes pour demander à souper.

Quoique cet étranger ne fût pas un des habitués du tapis-franc, on ne fit bientôt plus attention à lui : il était *fugé*.

Pour reconnaître leurs pareils, les bandits, comme les honnêtes gens, ont un coup d'œil sûr.

Ce nouvel arrivant s'était placé de façon à pouvoir observer les deux individus à figures sinistres, dont l'un avait demandé le Maître-d'École. Il ne les quittait pas du regard ; mais, par leur position, ceux-ci ne pouvaient s'apercevoir de la surveillance dont ils étaient l'objet.

Les conversations, un moment interrompues, reprirent leurs cours. Malgré son audace, le Chourineur témoignait une sorte de déférence à Rodolphe ; il n'osait pas le tutoyer. Cet homme ne respectait pas les lois ; mais il respectait la force...

— Foi d'homme, dit-il à Rodolphe, — quoique j'aie eu ma danse, je suis tout de même flatté de vous avoir rencontré.

— Parce que tu trouves l'*arlequin* de ton goût...

— D'abord... et puis parce que je grille de vous voir vous crocher avec le Maître d'École, lui m'a toujours rincé... je voit rincer à son tour... ça me divertira.

— Ah ça, est-ce que tu crois que, pour t'amuser, je vais sauter comme un boule-dogue sur le Maître-d'École ?

— Non, mais il sautera sur vous dès qu'il entendra dire que vous êtes plus fort que lui, — répondit le Chourineur, en se frottant les mains.

— J'ai encore assez de monnaie pour lui donner sa paye ! — dit nonchalamment Rodolphe ; puis il reprit ; — Ah ça, il fait un temps de chien... si nous demandions un pot *d'eau d'aff* avec du sucre, ça mettrait peut-être la Goualeuse en train de chanter...

— Ça me va, — dit le Chourineur.

— Et pour faire connaissance nous nous dirons qui nous sommes, — ajouta Rodolphe.

— L'Albinos dit Chourineur, *fagot affranchi* (forçat libéré), débardeur de bois flotté au quai Saint-Paul, gelé pendant l'hiver, rôti pendant l'été, voilà mon cérobère ! — dit le convive de Rodolphe en faisant le salut militaire avec sa main gauche. — Ah ça ! — ajouta-t-il, — et vous, mon maître, c'est la première fois qu'on vous voit dans la Cité... C'est pas pour vous le reprocher, mais vous y êtes entré crânement sur mon crâne et tambour battant sur ma peau. Nom d'un nom, quel roulement !... surtout les coups de poing de la fin... J'en reviens toujours là ; comme c'était *fignolé* !... Mais vous avez un autre métier que de rincer le Chourineur ?

— Je suis peintre en éventails et je m'appelle Rodolphe.

— Peintre en éventails ! c'est donc ça que vous avez les mains si blanches, dit le Chourineur. — C'est égal, si tous vos camarades sont comme vous, il paraît qu'il faut être pas mal fort pour faire cet état-là... Mais puisque vous êtes ouvrier, et sans doute un honnête ouvrier... pourquoi venez-vous dans un tapis-franc, où il n'y a que des *grinches*, des *escarpes* ou des *fagots affranchis* comme moi, et qui ne peuvent aller ailleurs ?

— Je viens ici, parce que j'aime la bonne société.

— Hum !... hum !... — dit le Chourineur en secouant la tête d'un air de doute. — Je vous ai trouvé dans l'allée de Bras-Rouge ; enfin... suffit... Vous dites que vous ne le connaissez pas ?

— Est-ce que tu vas m'ennuyer encore long-temps avec ton Bras-Rouge, que l'enfer confonde... si ça plaît à Lucifer !...

— Tenez, mon maître, vous vous défiez peut-être de moi, et vous n'avez pas tort... Mais, si vous voulez, je vous raconterai mon histoire... à condition que vous m'apprendrez à donner les coups de poing qui ont été le bouquet de ma râclée... j'y tiens.

— J'y consens, Chourineur, tu me diras ton histoire... et la Goualeuse dira aussi la sienne.

— Ça va, — reprit le Chourineur... — Il fait un temps à ne pas mettre un sergent de ville dehors... ça nous amusera... Veux-tu, la Goualeuse ?

— Je veux bien ; mais ça ne sera pas long, — dit Fleur-de-Marie...

— Et vous nous direz la vôtre ? camarade Rodolphe, — ajouta le Chourineur.

— Oui, je commencerai...

— Peintre d'éventails, — dit la Goualeuse, — c'est un bien joli métier.

— Eh ! combien gagnez-vous à vous éreinter à ça ? — dit le Chourineur.

— Je suis à ma tâche, — répondit Rodolphe ; — mes bonnes journées vont à quatre francs, quelquefois à cinq, mais dans l'été, parce que les jours sont longs.

— Et vous flânez souvent, gueusard ?

— Oui, tant que j'ai de l'argent ; d'abord six sous pour ma nuit dans mon garni.

— Excusez, Monseigneur... vous couchez à six ! vous ! — dit le Chourineur en portant la main à son bonnet...

Ce mot *Monseigneur*, dit ironiquement par le Chourineur, fit sourire imperceptiblement Rodolphe, qui reprit :

— Oh ! je tiens à mes aises et à la propreté.

— En voilà un pair de France ! un banquier ! un richard ! — s'écria le Chourineur, — il couche à six !...

— Avec ça, — continua Rodolphe, — quatre sous de tabac, ça fait dix ; quatre sous à déjeûner, quatorze ; quinze sous à dîner, un ou deux sous d'eau-de-vie, ça me fait dans les environs de trente *ronds* (sous) par jour. Je n'ai pas besoin de travailler toute la semaine ; le reste du temps je fais la noce.

— Et votre famille ? — dit la Goualeuse.

— Le choléra l'a mangée, — répondit Rodolphe.

— Qu'est-ce qu'ils étaient, vos parens ? — demanda la Goualeuse.

— Fripiers sous les piliers des Halles, négocians en vieux chiffons.

— Eh ! combien que vous avez vendu leur fonds ? — dit le Chourineur...

— J'étais trop jeune ; c'est mon tuteur qui l'a vendu ; quand j'ai été *major* je lui ai rendu trente francs... Voilà mon héritage.

— Et votre maître fabricant, à cette heure ? — demanda le Chourineur.

— Mon *singe* (10) ? Il s'appelle M. Borel, rue des Bourdonnais ; bête... mais brutal... voleur... mais avare ; il aime autant se faire crever un œil que faire la paye aux ouvriers. Voilà son signalement ; s'il s'égare, laissez le se perdre, ne le ramenez pas à sa fabrique. J'ai eu un bon numéro à l'inscription, je demeure rue de la Juiverie, au 4e sur le devant, [illegible] Rodolphe Durand... Voilà mon histoire.

— Maintenant, à ton tour la Goualeuse, — dit le Chourineur, — mon histoire pour la bonne bouche...

car elle a fait connaître ses intentions, d'une manière trop positive et trop énergique, pour qu'elle puisse facilement se désister de sa demande, et, à en juger par le caractère actuel du gouvernement turc, il est bien à craindre qu'il ne pousse les choses à l'extrémité. On assure que les demandes de la Porte sont appuyées par le Consul d'Angleterre à Belgrade, qui aurait reçu de lord Canning des instructions expresses à ce sujet; ni l'Angleterre ni les autres grandes puissances, serait-il dit dans ces instructions, ne souffriront qu'il soit porté atteinte à un droit quelconque de l'empire ottoman.

Mais conformément aux traités, il est interdit à la Porte d'intervenir en aucune manière dans les affaires intérieures de la Servie; aussi se demande-t-on avec raison comment Stratford-Canning peut justifier une telle intervention, d'autant plus que les anciens ministres se sont résignés à leur sort et que la Russie qui les avait pris sous sa protection, leur a retiré son appui, en considération de la grande impopularité dont ce parti est frappé en Servie?

Une chapelle catholique va être bâtie à Belgrade avec l'autorisation du Pacha et du gouvernement servien.

(*Gaz. Univ.* d'Augsbourg.)

ITALIE. — Florence, 20 juin. Jusqu'à présent on ne connaît encore rien de l'instruction ordonnée sur les événemens de Pise; on enveloppe cette instruction du plus profond mystère. Le nombre des arrestations s'élève à 9. On ne sait si elles comprennent les étudians qui ont insulté le professeur del Rosso. Ce n'est pas une commission nommée par le gouvernement, mais une commission de la police, agissant d'après les ordres immédiats de la police qui est chargée de l'instruction. C'est là un mode de procédure tout-à-fait inusité en Toscane, et dont les corps judiciaires et les professeurs se plaignaient eux-mêmes. Nous apprenons à l'instant que deux des étudians arrêtés à Pise viennent d'être mis en liberté; il en sera bientôt de même de deux autres.

Quant aux événemens d'Aquila, c'est à tort qu'on a annoncé que le comte de D. a été condamné à mort; il a été au contraire acquitté. (*Gazette Universelle de Leipsig.*)

ILES IONIENNES. — Corfou, 14 juin. Le parlement des états ioniens a été prorogé. Une forte opposition s'était déclarée au sein de la législature contre les changemens que M. Makenzie avait proposé d'apporter dans la Charte nationale, et entr'autres contre le projet de loi qui lui a été soumis et qui avait pour but de sanctionner la nomination des juges à vie faite par la couronne, au lieu de les remplacer par d'autres à chaque renouvellement du Parlement, ce qui a lieu tous les cinq ans. Il est évident que la proposition du gouvernement britannique tend à rendre les juges plus indépendans des intrigues personnelles et politiques, et de cette manière, la justice serait administrée avec plus d'équité. Il paraît cependant que l'esprit d'intrigue, qui prédomine parmi les habitans de ces îles, les aveugle au point de s'opposer à une mesure aussi juste que sage.

Les Ioniens ont fait de grands efforts auprès du gouvernement britannique afin de participer largement aux avantages que promet le nouveau tarif, et force pétitions ont été présentées par eux à cet effet d'obtenir des droits différentiels en faveur des produits de leur sol, tels que les vins, huiles fines, etc. Mais qu'on ne s'y trompe pas; s'ils recherchent notre protection, s'ils disent vouloir se rapprocher de nous, c'est que l'avantage est entièrement de leur côté. Bien qu'ils ne se refusent pas à tirer parti de notre protection, de nos capitaux et de nos faveurs, en réalité leurs sympathies sont pour la Russie et pour la Grèce, voire même pour une indépendance absolue. Il n'y a pas en Europe de population plus démoralisée que l'est celle de ces îles. Les jeunes gens des deux sexes s'y livrent à l'oisiveté la plus complète et à la débauche la plus grossière. Appelés à comparaître devant les tribunaux, pour y répondre au sujet des méfaits dont ils se rendent coupables, ils crient à l'oppression en déclamant contre la tyrannie anglaise. Il s'y trouve sans doute une classe de gens fort respectables et mieux intentionnés, mais ils forment malheureusement le petit nombre; ceux-ci sont très-satisfaits du gouvernement anglais, surtout lorsqu'il est représenté par des hommes tels que sir Fredric Adam et sir Howard Douglas.

La session du Parlement ionien vient d'être close par le secrétaire du lord haut-commissaire, et qui en son nom a prononcé un discours dans lequel il recommande à la sollicitude constante de la législature les finances du pays, ainsi qu'un sage développement de ses institutions et de ses lois, en terminant par lui exprimer la satisfaction avec laquelle a été reçue, parmi plusieurs lois utiles, l'adoption de celle sur l'instruction publique.

HANOVRE. — Hanovre, 6 juillet. La nouvelle proposition du gouvernement, relative à l'augmentation de l'armée, est parvenue avant-hier aux États et a été dès hier examinée dans les deux Chambres et rejetée.

WURTEMBERG. — Stuttgardt, 6 juillet. Les plénipotentiaires réunis pour le Congrès douanier qui se tient en notre ville sont au nombre de onze, représentant: la Prusse, la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, le duché de Bade, la Hesse-Electorale, le duché de Hesse, l'Union douanière et commerciale de Thuringe, le duché de Saxe-Weimar, le duché de Nassau et la ville libre de Francfort s/M.

BADE. — Carlsruhe, 2 juillet. L'affluence à la séance d'hier de la Chambre des Députés était plus considérable que jamais; même en 1831 il n'y a pas eu d'exemple d'une pareille affluence dans la salle. Et cependant les deux tiers au moins des personnes qui voulaient assister à la séance n'avaient pu pénétrer dans la salle. Cette séance avait attiré des curieux, surtout des électeurs de plus de 50 lieues, de l'Oberland badois, du lac de Constance, etc. L'affluence était telle à Carlsruhe que, dans beaucoup d'hôtels, il n'y avait plus moyen de trouver un gîte.

— La salle était tellement remplie, ajoute la *Gazette de Cologne*, que des dames se sont placées dans la salle même, sur les degrés de la tribune et au-dessous du fauteuil de la présidence. Ceci prouve à la dernière évidence que le public n'est pas indifférent aux affaires publiques.

La feuille officielle de Bade contient ce qui suit:

Par jugement de la Cour supérieure, en date du 26 février dernier, le capitaine Hermann Müller a été condamné, pour tentative de trahison, à un an de prison dans une maison de correction. Par suite de cette condamnation, une décision du ministre de la guerre, en date du 9 de ce mois, le déclare indigne de la décoration de l'ordre militaire de Charles-Frédéric, qu'il avait obtenue précédemment, et lui retire la permission de porter la décoration d'officier de l'ordre français de la Légion-d'Honneur, et celle de l'ordre russe de Saint-Wladimir de 4e classe. Cette décision est portée à la connaissance du public, conformément à l'ordonnance du 4 décembre 1824.

» Carlsruhe, 17 juin 1842.

» *Le ministre de la guerre*, De Freydorf. »

ANGLETERRE. — Londres, 9 juillet (au soir). Dans la Chambre des Lords, séance de ce jour, il a été annoncé que S. M. a donné son assentiment au bill relatif au nouveau tarif.

— Ce matin, une députation, composée de délégués des diverses parties du royaume, a eu une entrevue avec sir Robert Peel auquel elle a fait un exposé étendu de la misère du pays. La députation a ajouté que, selon elle, rien ne pourra soulager efficacement cette misère, qu'une abrogation entière des lois sur les céréales.

Sir Robert Peel a écouté avec la plus grande attention les détails fournis par cette députation et a promis de les faire connaître au gouvernement de S. M. Le très-honorable baronnet a ajouté qu'il voyait avec une profonde douleur l'immense détresse qui règne dans le pays, et que le gouvernement de S. M. ferait tous ses efforts pour l'adoucir.

La députation se composait de 144 membres.

— La veuve du célèbre Fox, vient de mourir à l'âge de 97 ans.

— Nos journaux sont unanimes pour faire remarquer que les Belges ne paraissent pas avoir fait une bonne spéculation, en achetant la *British Queen*. Pour les deux voyages qu'a faits ce pyroscaphe, il y a eu perte de 8,000 liv. st. (96,000 fl. des P.-B.).

— Outre des chevaux arabes, l'envoyé de l'Imaun ou plutôt du Sultan de Muscat, a apporté aussi de la part de son souverain, des shawls d'Orient de la plus grande richesse, et des parfums les plus exquis, pour être offerts en présent à S. M. Cet envoyé est un homme très-instruit et un diplomate consommé. Il est accompagné d'un secrétaire arabe, qui parle parfaitement l'anglais. Il y a quelques jours, l'envoyé a été introduit auprès de S. M., et a eu ensuite l'honneur de dîner à la table royale, où la reine portait un des précieux shawls en question. L'envoyé était placé entre le roi des Belges et lord Aberdeen. S. M. lui adressa fréquemment la parole, et parvint à gagner complétement le cœur du vieil homme d'état arabe, par son affabilité et sa bienveillance. L'envoyé est enchanté de son séjour en Angleterre. (*Standard.*)

ESPAGNE. — Madrid, 4 juillet. On a reçu à Paris, la dépêche télégraphique que voici:

« Dans sa séance du 4, la Chambre des Députés a autorisé le gouvernement espagnol à recouvrer l'impôt jusques à la fin de 1842. Le général Zurbano est arrivé le 5 à Barcelonne. »

FRANCE. — Paris, 10 juillet. — (*Elections.*)

Il résulte d'un tableau comprenant les nominations des bureaux définitifs et le nombre des électeurs dans les quatorze colléges du département de la Seine, qu'il y a 18,704 électeurs inscrits, dont 12,055 ont voté, hier 9, et 6,389 n'ont pas voté. Ainsi, comme le fait observer *La Presse*, plus d'un *tiers* des électeurs a manqué dans cette journée à l'appel, et ce n'est certainement pas l'opposition qui peut regretter leur absence, car on a remarqué que dans la plupart des colléges, l'opposition s'était présentée avec la presque totalité de ses forces.

Néanmoins, ajoute *la Presse*, les électeurs constitutionnels et conservateurs ont obtenu une majorité considérable dans plusieurs arrondissemens. Dans le premier, la majorité est de plus de 300 voix; dans le deuxième de plus de 200 voix; dans le dixième, les amis de M. de Jussieu sont sûrs de son élection. Dans le troisième, il y a eu 541 absens. L'opposition a obtenu 637 voix, et en lui donnant la moitié des voix perdues montant à 57, sa force serait de 565 voix. Or, en 1837, elle avait eu 569 voix: elle n'a donc rien gagné, et il est à observer que, dans ce collége particulièrement elle s'était portée en masse au scrutin d'aujourd'hui.

La journée est donc bonne; mais celle de demain sera décisive. Nous adjurons tous les électeurs qui n'ont pas encore pris part au vote, de se rendre exactement dans leur collége. Tous les intérêts, tout l'avenir du pays, seront engagés par ce dernier scrutin.

— Le *Globe* fait les remarques suivantes sur les opérations d'hier. « Le résultat des premières opérations relatives à la formation des bureaux est favorable au parti conservateur. Sur les douze colléges de Paris, il a obtenu des majorités considérables en faveur de ses candidats sortans, et il a des chances pour avoir encore, à trois colléges, la majorité contre ses concurrens, députés sortans de l'opposition.

» A St-Denis le parti conservateur a obtenu une immense majorité et son candidat passera demain, au premier tour de scrutin.

En somme, le parti conservateur renommera, à Paris, tous ses députés sortans, il a encore des chances contre ses adversaires à trois colléges, et à St-Denis il prendra la place d'un député de l'opposition.

» En deux mots, il garde son terrain; il en a conquis déjà sur l'opposition, et il a des chances pour en conquérir de nouveau. »

— M. Guizot est parti pour Lisieux (Calvados), où il est de nouveau porté comme candidat pour la députation.

— Le *Moniteur* publie différens rapports du général Bugeaud et des généraux qui commandent les diverses divisions sous ses ordres. Ces rapports sont remplis de récits favorables aux armes de la France.

— Au sujet des résultats obtenus en Algérie, le *Journal des Débats* s'exprime ainsi:

« La guerre est donc finie. Il ne reste plus qu'à détruire les derniers appuis d'un pouvoir qui régnait depuis près de dix années sur l'intérieur du pays. L'époque d'organisation pour notre vaste conquête est arrivée. Ce serait peu d'avoir vaincu, dit avec sagesse le général Bugeaud, il faut songer à conserver, à régir, à utiliser la conquête. L'armée sera long-temps, ajoute-t-il, le seul moyen de gouvernement pour ces peuples guerriers que nous ne pouvons dominer par le sentiment religieux, et qui n'ont pas l'intelligence de nos règles politiques. L'armée sera long-temps aussi le seul agent des grands travaux qui doivent aider à contenir le pays, à ouvrir les voies au commerce intérieur et accélérer la colonisation. L'armée doit donc rester forte pour compléter son glorieux ouvrage. »

ANNONCES.

CONDITIONS MODIFIÉES DE LA VENTE DE LA SALINE ROYALE DE DIEUZE, EN FRANCE.

La Saline domaniale de Dieuze, située dans l'arrondissement de Château-Salins, département de la Meurthe, sera vendue en un seul lot, le premier octobre 1842, à dix heures du matin, devant le Préfet, à Nancy, en l'Hôtel de la Préfecture.

Cet établissement, l'un des plus beaux et des plus vastes du royaume, se compose d'une Saline proprement dite, d'une fabrique de produits chimiques et d'une fabrique d'acide sulfurique. Une ordonnance royale du 12 septembre 1841 a concédé, pour être attachés à cet établissement, tous les gîtes salifères, sources et puits d'eau salée existans dans un territoire de 19 kilomètres carrés 31 hectares 48 ares.

La moyenne des produits de toute nature fabriqués pendant les cinq années 1836 à 1840 est de 338,314 quintaux métriques (100 kilogrammes par quintal), mais l'établissement, dans l'état où il se trouve, peut rendre, par jour, 50 quintaux de sel égrugé, 1,000 de sel raffiné, 120 de sulfate de soude, 115 d'acide muriatique, 170 de soude brute 38 degrés, 25 de chlorure de chaux, 100 d'acide sulfurique et 2 de sel d'étain.

Les bâtimens, terrains, machines, appareils, dépendances immobilières, outils, ustensiles et meubles meublans, ont été estimés, abstraction faite de la valeur industrielle de l'établissement, à 2,610,074 francs.

La vente sera d'abord proposée au rabais, sur une mise à prix de 9,000,000 de francs qui, à défaut d'offre, sera réduite successivement mais sans descendre jusqu'à 4,500,000 francs.

S'il ne se présente aucun acquéreur pour la vente au rabais, l'adjudication aura lieu par voie d'enchères, sur la mise à prix de 4,500,000 francs.

Le prix sera payable, un cinquième dans les quinze jours de la vente, sans intérêt, et le surplus en quatre ans, avec intérêt à cinq pCt.

L'acquéreur de l'immeuble devra se charger des marchandises et des approvisionnemens qui se trouveront dans l'établissement au moment de la vente; ces objets, dont le montant sera exigible, en totalité, dans un délai de neuf mois, sans intérêt, lui seront comptés, savoir: 1° les approvisionnemens, au prix coûtant, augmenté des frais de transport et autres frais accessoires; 2° les marchandises, d'après un tarif inséré dans le cahier des charges et qui énonce exactement les prix de revient des divers produits, à l'exception, néanmoins, du sel raffiné, dont le taux est porté à six francs, prix supérieur à celui de revient.

La valeur des approvisionnemens et marchandises était de 1,529,221 francs au premier juillet 1841, et d'environ 1,124,000 francs au 31 décembre suivant.

On sera admis à visiter l'établissement ainsi qu'à vérifier, sur les registres, quelle a été l'importance des bénéfices réalisés pendant les dernières années.

Le cahier des charges de la vente est déposé dans les bureaux de la Chancellerie de la Légation de France, rue dite *Casuaristraat*, à La Haye, où l'on pourra en prendre communication.

Ce 13 juin 1842. 4755.

Cours des Fonds publics.

Bourse d'Amsterdam du 11 Juillet.

		Int.	Cours du 9 Juill.	Ouvert.	Fermé.
	Dette active	5	100 1/16	100 1/16	100 1/16
	Dito dito	2½	—	52 5/8	—
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat.	4½	93 15/16	93 15/16	93 15/16
Pays-Bas.	Dito	3½	—	78 3/4	—
	Société de Commerce.	4½	151	150 1/2	150 1/2
	Dito nouvelle	4½	—	—	—
	Emprunt de 1836.	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	—	99 1/2	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	106 3/8	106 1/4
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	105 1/2	105 3/8
Russie	Inscript. au Grand Livre	6	—	70 1/2	—
	Certificats au dito	5	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98 1/2	—
	Emprunt de 1840.	4	—	90	—
	Perp. em. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive	5	—	—	—
Espagne	Dette différée à Paris.		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	19 1/8	18 7/8	18 15/16
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche	Dito métalliques.	5	—	—	—
	Dito dito.	2½	—	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836.		—	—	—
Brésil.	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	—	—

Bourse d'Anvers du 11 Juillet.

Métaliques.	5	111 A.
Naples.	5	—
Ardouins.	6	18 7/8 P.
Dette différée, ancien.		—
Passive	5	—
Lots de Hesse.		25 1/4 P.

Cours après la Bourse (2 ½ heures).

Ardouin 19 7/8 P.

Idem Prime.

Bourse de Vienne du 4 Juillet.

Métaliques.	5	109
Dito	4	100 1/2
Dito	3	77 1/4
Lots de 1834.		—
Actions de la Banque.		1627

Bourse de Londres du 9 Juillet.

Consolidés	3	91 1/4 1/2 P.
Hell. Dette active	2½	—
Dito dito.	5	101 1/2
Dito emprunt 1837.	5	99 1/2
Espagne.		21 1/2 1/4
Portugal (nouv.)		—
Russes.		—

LA HAYE, — Imprimerie de Léopold Leberecht, *Assendelftstraat*.

Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et FILS, *Beursteeg* et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofdsteeg*.